

*DECRET n° 75-086 du 15 mars 1975 modifiant le décret n° 61-039 du 10 février 1961 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la caisse de retraites.*

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de l'article 9 du décret n° 61-039 du 10 février 1961, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la caisse de retraites, sont abrogées et remplacées par les suivantes :

« Les pensions sont payées mensuellement à terme échu. »

ART. 2. — Le ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié selon la procédure d'urgence.

